

Communiqué de Presse

Le régime CovidCheck en entreprises : une copie à revoir

Madame, Monsieur le rédacteur en chef,

Mesdames, Messieurs,

La Chambre des Métiers salue la mise en place d'un régime CovidCheck en entreprise qui permettra aux salariés qui pourront se prévaloir soit d'un schéma vaccinal complet, soit d'un résultat de test TAR certifié négatif, soit d'une attestation de rétablissement de ne pas se voir imposer certaines restrictions sur le lieu du travail. La Chambre des Métiers considère toutefois que le flou juridique et l'absence de dispositions concernant la mise en pratique du régime CovidCheck en entreprise sont déplorables et mettent en danger toute la stratégie sous-jacente qui anime le projet de loi. La Chambre des Métiers demande urgemment au Gouvernement de combler ces lacunes pour que les mesures proposées peuvent prendre tout l'essor souhaité par le monde du travail.

La Chambre des Métiers estime d'autre part que l'obligation de notification de la mise en place du régime CovidCheck par voie électronique à la Direction de la santé soit une démarche bureaucratique inutile et surtout inefficace.

La Chambre des Métiers prend bien note des mesures restrictives de CovidCheck s'appliquant à l'HORECA ainsi qu'à l'alimentation artisanale (salons de consommation), mesures qui vont continuer à impacter négativement ce secteur déjà lourdement touché par la crise sanitaire et les dispositions prises à son égard.

Sans entrer dans le débat sur la proportionnalité des mesures présentées dans le projet de loi sous avis, la Chambre des Métiers considère que le Gouvernement adopte ici une approche restrictive semblable aux mesures décidées lors des différentes étapes de « lockdown » en 2020. Dans cette logique, elle considère que le Gouvernement devra également introduire de nouvelles

mesures d'aide pour ces activités afin de combler les effets de perte du chiffre d'affaires et de productivité.